



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260212-DEC-2026-15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2026

Publication : 19/02/2026

Le 12/02/2026

DEC-2026-15

PTO / Centre commande publique / SP

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n° 2025-PERM-156) en date du 2 juillet 2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 2 juillet 2025, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

CONSIDERANT le besoin de la Ville de Bruges de souscrire à une assurance Dommage-Ouvrage concernant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour y aménager un hôtel de police municipale ;

CONSIDERANT la procédure sans publicité ni mise en concurrence réalisée en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, en vue de l'attribution du marché public relatif à l'assurance Dommage Ouvrage pour l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour y aménager un hôtel de police municipale. Ce marché sera conclu pour une durée allant de sa date de notification et jusqu'à la fin de la durée de la couverture d'assurance soit 10 ans à partir de la réception des travaux ;

CONSIDERANT la proposition présentée par la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP), domiciliée 1 rue Théodore Blanc – 33520 Bruges, pour un montant total de 4 091,93 € HT soit un montant TTC de 4 460,20 € (taux de TVA à 9%) ;

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché public relatif à l'assurance Dommage-Ouvrage concernant l'opération de réhabilitation d'un bâtiment pour y aménager un hôtel de police municipale avec la SMABTP pour une durée allant de la notification du marché jusqu'à la fin de la durée de la couverture d'assurance soit 10 ans à partir de la réception des travaux.
- **De payer** à réception de factures, la somme de 4 091,93 € HT soit 4 460,20 € TTC (TVA à 9 %).

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé le jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULEAU